

CQP Agent d'exploitation de stationnement

RNCP12111 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	340
Code(s) ROME	D1505, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'échéance	09/08/2017

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)

<http://www.anfa-auto.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent d'exploitation de stationnement réalise des opérations commerciales et relatives à l'exploitation de stationnement.

Concernant les activités commerciales:

- il assure l'accueil, l'information et l'assistance à la clientèle,
- il participe à la réalisation d'abonnements et d'encaissements,
- il participe aux actions de promotion commerciale,
- il réalise les services liés au stationnement et ponctuellement les opérations de lavage de véhicule.

Concernant les activités relatives à l'exploitation du stationnement, il assure:

- la surveillance de l'ouvrage,
- le contrôle du bon fonctionnement des équipements d'exploitation, de sécurité, d'encaissement ou/et de collecte, l'approvisionnement des équipements et la réalisation d'activités de maintenance d'un premier niveau de complexité,
- la réalisation d'activités d'entretien et de nettoyage,
- la réalisation de la collecte sous la responsabilité de sa hiérarchie,
- l'établissement de tous documents administratifs utiles,
- l'application des règles, des consignes, des procédures de sécurité et de qualité en vigueur dans l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat est capable de :

- répondre à une demande client en respectant les critères de qualité et de satisfaction client,
- réaliser les activités d'encaissements, de collecte dans le cadre des règles, consignes et procédures en vigueur,
- utiliser, entretenir et réaliser la maintenance courante de l'ensemble des équipements d'un parc, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- réaliser les activités de nettoyage d'un parc dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- appliquer les règles, procédures et consignes de sécurité
- mettre en oeuvre des comportements adaptés en fonction des risques,

- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans toutes les entreprises ayant une activité d'exploitation de parc et de stationnement de véhicules, quelle que soit leur taille.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent d'exploitation de stationnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 560 €
Familles professionnelles (FAP)	R0X61 — Caissiers · tension 1/5 (Très faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	55 829
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	36 %
Familles professionnelles (FAP)	R0X61 — Caissiers T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	09/08/2017
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12111/>